

Union Hyeroise Contre les Nuisances Sonores (UHCNS)

Compte rendu de la réunion du 21 nov 2006 a 18H30 au Forum du Casino de Hyères

Participants :environ 100 personnes

U HCNS: **Patrick Collet :Président,**
 Alain Girard : Secrétaire et Conseiller technique
 JM Gilbert : Trésorier ,
 François Cornileau: membre du bureau

Municipalité : Léonard Couvé représentant Mr de Beauregard

NB :avaient été invités les adjoints :MM Barbarroux (Environnement) ,Ozenda (Urbanisme et membre de la CCE), Glaize (Sécurité) ,.mais tous ont trouvé des prétextes pour ne pas venir .

Chambre de Commerce : Ph Bertier était présent, par contre pas de réponse de M.Politi, (CCI et membre de la CCE)

Député : JP Giran était représenté par Mr Ortega

Conseil Régional: Mme Sandel était retenue par une autre réunion et s'est excusée à l'avance.

BAN : Capitaine de Frégate Matrone , représentant le Cdt de la Base .

C.I.L :

Groupement des CIL : Mme Richard, Présidente.

Le Président ou un de ses représentants des CIL suivants : Giens ,Port, Haute Ville, Costebelle ,Paul Long, Chateaubriand ,Almanarre, Pyanet ,Quartiers Est, Godillot ,Nartettes,Salins

L'association ASPHA (Port, Pesquiers) .

.Presse : Var Matin ,journaliste(Peggy Poletto) et photographe .

Ordre du Jour :

1. Raison d'être .Présentation du nouveau Bureau et de son action .
2. Rappel des actions menées en 2000/2002 concernant les nuisances sonores d'origine aérienne et des engagements pris à l'époque par l'aéroport civil et la BAN
3. Pourquoi réactiver l'UHCNS en novembre 2006 ?
4. En quoi la BAN n'a pas respecté ses engagements ?
Explications techniques sur le bruit des hélicoptères et constats de nombreuses dérives .

5. Témoignages des participants sur les nuisances dont ils souffrent :
Questions et Propositions
6. Réponses du Commandant de la base .
7. Programme d'action de l'UHCNS .

1. Raison d'être de l'UHCNS . Présentation par le Président

Le Président présente les membres du bureau (voir liste ci-dessus) et développe son exposé :

Les bruits de tous ordres constituent la principale dégradation de la qualité de vie et de la santé. Les populations soumises au bruit deviennent de plus en plus sensibles et l'acceptent de moins en moins . La dégradation de l'environnement sonore aérien est le plus fréquemment mentionné par la population de Hyères . A un degré moindre, les plaintes concernent aussi les bruits de la circulation routière de jour sur la voie OLBIA , et de nuit ceux d'ambulances et voitures de Police lancées à grande vitesse dans les rue de la ville, toutes sirènes hurlantes .

Pour ce qui concerne l'aéroport, les plaintes sont de plus en plus nombreuses et précises, comme l'attestent les innombrables témoignages reçus par plusieurs CIL et ceux échangés sur le Forum de discussion de la Ville de Hyères concernant l'aéroport.

Toutes ces plaintes traduisent la grande préoccupation des habitants concernant leur qualité de vie, leur santé et pour beaucoup la dégradation de la valeur de leur patrimoine immobilier .

Comme son nom l'indique l'UHCNS a pour but de défendre les droits des citoyens de la Ville de Hyères.

2 . Rappel des actions menées en 2000/2002

Exposé du Président Collet

Créée en 2000, l'association UHCNS a participé (avec d'autres) aux discussions préliminaires destinées à préparer le transfert de la flottille d'hélicoptères de St Mandrier, devant arriver à Hyères a partir de septembre 2002 .La pétition lancée par l'union pour s'opposer au transfert avait recueilli 2500 signatures .

L'UHCNS a participé à la dernière **Commission Consultative de l'Environnement** tenue a Hyères en 2002 , et à l'élaboration de la **Charte de qualité** signée par la Ban .Cette Charte précise les obligations de la Base sur les horaires des activités , les mouvements des aéronefs militaires , les couloirs de survols des habitations ,les couloirs d'approche , les vols stationnaires d'hélicoptères et aussi les nombreuses exceptions à ces obligations de principe .

L'association a été mise en sommeil à la fin 2002 compte tenu de l'engagement de la BAN de respecter la Charte de qualité et le départ de son Président de l'époque , d'autant plus que pendant 1 à 2 ans, les couloirs ont été respectés et qu'il n'y avait aucune plainte.

3.Pourquoi cette réactivation en 2006 ?

Exposé du Président Collet

La BAN n'a pas respecté tous les engagements de la Charte (voir explications techniques),d'où les nombreuses plaintes des riverains .

Les partenaires institutionnels (Préfecture, Mairie, Urbanisme) n'ont pas veillé a ce qu'elle les tiennent , ni exigé le respect de la règlementation imposée par la DGAC (Délégation Générale de l'Aviation Civile) .

La Commission Consultative de l'environnement n'a pas été convoquée une seule fois depuis 2002 ,alors qu'elle doit se réunir au moins une fois par an , ce qui a empêché la mise en oeuvre de mesures correctives.

La BAN , gestionnaire technique de l' aéroport, n'a pas mis a jour le PEB (Plan d'Exposition au Bruit) qui date de 1975 , alors qu'il lui est fait obligation de l'Etat de le produire, depuis l'an 2000 , avec mise à jour annuelle . Le Préfet n'a pas non plus demandé cette mise à jour.

Les associations de riverains, les CIL, ont été impuissantes à s'opposer aux dérives des nuisances sonores, victimes peut être de plusieurs opérations de séduction organisées par la BAN pour donner le change .

Devant tant de laxisme l'Union devait réagir, ce qu'elle va désormais faire, en fonction des résultats de cette réunion .

4. En quoi la BAN ne respecte pas ses engagements et quelles sont les insuffisances et les erreurs de la Charte de qualité de l'environnement?

Explications détaillées de Alain Girard , Ingénieur acousticien

1. Lors de l'établissement de la Charte de qualité environnementale et de l'étude d'impact du transfert de la flottille de Saint Mandrier, la BAN a sous estimé le bruit des hélicoptères qui ont été assimilés à des avions, or :

. - un avion civil de ligne décolle en 20 secondes, sans point fixe , atterrit aussi vite et se rend au parking à bruit réduit .

- les hélicoptères militaires mettent parfois jusqu'à 30 minutes avant de décoller, moteurs a plein régime . En descente ils font le même bruit qu'en plein vol, jusqu'à l'arrivée au parking qu'ils rejoignent en vol à quelques mètres du sol .

Par conséquent, le nombre de mouvements qui a servi de base à toutes les estimations n'est pas un indicateur représentatif et est complètement sous évalué par rapport à la réalité de la gêne sonore.

2 Les avions font un bruit directionnel (cône), les hélicos un bruit omnidirectionnel .par conséquent la durée de la gêne et le nombre de personnes concernées sont beaucoup plus importantes.

3 Les hélicos survolent de trop près les habitations.

(de nombreux témoignages se manifestent ,surtout parmi les riverains du port ,des Pesquiers,de l'Almanarre).

4 Les couloirs de décollage et d'atterrissage ne sont pas respectés, alors que c'était un des points fondamentaux de la Charte .

(nombreuses interventions pour attester ce constat , notamment à l'Almanarre et à l'Ayguade, avec des passages répétés à basse altitude et hors des couloirs)

5 La BAN effectue des vols ou entrainements nocturnes qui sont très gênants pour les riverains *(nombreux témoignages)*.**La Charte ne limite les activités nocturnes que pour les avions civils (!!!),ce qui la vide complètement de contenu au vu de l'expérience des 18 derniers mois.**

6. La BAN effectue des entraînements en vol stationnaire sur la base pendant des heures alors que la Charte ne l'autorise pas *(de nombreux témoignages)*. **Ce n'est pas explicite dans le texte de la Charte, mais ce point avait été clairement évoqué dans les réunions de 2002.**

7 La BAN effectue des transports de personne par des avions bruyants, les XINGUS, qui décollent et atterrissent en pleine nuit *(de nombreux témoignages l'attestent)*. Ces vols partent souvent vers 4 h du matin et nécessitent le déplacement spécial des contrôleurs aériens à 3 h du matin pour 1 avion qui transporte une « huile » en réunion à Paris. Quand les entraînements de nuit se poursuivent jusqu'à minuit, comme cela était le cas en Juin 2006, et qu'un XINGU décolle à 4 h 30, que reste-t-il comme sommeil aux riverains ?

5 .Témoignages .Propositions Questions .

Plusieurs participants indiquent que la Mairie de Hyères a curieusement fermé le Forum de discussion du site internet sur lequel s'exprimaient beaucoup de riverains concernés par les nuisances sonores et n'a jamais répondu aux nombreuses questions qui lui étaient adressées : y a-t-il un rapport de cause à effet ?

A.Girard informe l'assistance et la Presse que le bureau de l'UHCNS est joignable à l'adresse électronique suivante :

controlebruit@gmail.com

et invite les riverains à faire part à l'association de leurs plaintes via cette boîte postale.

Constat général :

Les participants ne se plaignent pas du trafic des avions civils qui respectent les créneaux horaires, les couloirs d'approche et de décollage .De plus chacun constate que les avions civils modernes (Airbus) sont nettement moins bruyants que la génération précédente utilisée à Hyères (Boeing 727) .

Les participants se plaignent des nuisances sonores causées par les activités militaires : elles recourent le constat résumé au paragraphe 4 .

Les intervenants interpellent le représentant de la BAN sur les points suivants :

1. Pourquoi tant de vols de nuit avions militaires ou hélicos en dehors de la plage autorisée qui est de 22h30 à 6h30 ?
2. Pourquoi l'hélico attend jusqu'à 20 à 30 mn moteur à plein régime en attendant le départ d'un avion de lignes régulier ,avant de décoller ? Est-ce la procédure ?
3. Pourquoi les Transall (bi- moteur turbo de transport) en escale sur la base font-ils chauffer leurs moteurs à plein régime parfois jusqu'à 20 minutes avant de décoller ?
4. Pourquoi ces mêmes avions mettent-ils tant de temps à rejoindre leur parking , moteur à plein régime ?
5. Pourquoi les hélicos ne respectent-ils pas les couloirs prévus ? plusieurs riverains précisent qu'ils ne protesteraient pas si les couloirs étaient respectés .

6. Pourquoi certains hélicoptères semblent voler sans savoir où ils vont .Est ce normal ?
7. Pourquoi l'hélico no 249 descend aussi bas à Pomponiana (Almanarre) où il y a des écoles et des hôpitaux .
8. Pourquoi les hélicos ne font-ils pas leurs manœuvres sur l'île du Levant ,dont 80 % du territoire est la propriété de l'armée ?
9. Pourquoi les couloirs de survol n'empruntent-ils pas les zones des marais ?
- 10 Pourquoi tant de vols stationnaires sur l'aéroport (non prévus par la Charte) et pendant si longtemps ?
- 11 Pourquoi ne pas favoriser l'utilisation de la piste Sud-Nord pour les hélicoptères , celle-ci n'étant utilisée par les avions de ligne qu'en cas de fort Mistral ?
- 12 Pourquoi le PEB n'est-il pas publié ?
13. pourquoi ne pas externaliser les bruits quand c'est possible ?

15 .Les activités de la BAN handicapent lourdement le tourisme en bord de mer : le remplissage de locations estivales est de 42 % dans les secteurs proches de l'aéroport depuis l'arrivée des hélicoptères .La durée des séjours se réduit, les touristes ne reviennent pas. Les autorités ont-elles conscience de ce grave problème qui met tout simplement l'avenir touristique de Hyères en danger ?

- 16 .Les bases de Fréjus et St Mandrier ont été fermées par les autorités , pourquoi ne pas fermer la base de Hyères et la délocaliser , par exemple à Cuers - Pierrefeu ou à Canjuers ?

6. Réponses du représentant de la BAN

NB : Le Commandant a écouté les débats depuis le début de la séance sans intervenir et demande qu'on le laisse s'exprimer .

1. Historique :

La base de Hyères existe depuis 80 ans ,elle s'est implantée dans un secteur marécageux où il n'y avait personne .La base se trouve désormais au milieu d'une ville de 50 000 habitants , c'est un fait qui crée des contraintes pour tout le monde . Par décision Ministérielle, la BAN a accueilli en 2002 les hélicoptères de St Mandrier , **avec la bénédiction des pouvoirs publics locaux et l'accord des associations de riverains** . En plus du trafic de liaison militaire ,la base a pour mission spécifique de recueillir les chasseurs embarqués sur le porte avion Charles de Gaulle quand c'est nécessaire , comme les autres avions embarqués (Hawkeye) s'ils ont des difficultés ou nécessitent des réparations au sol.

2. PEB (Plan d'Exposition au Bruit) :

Le Commandant déclare que **« si on appliquait la Règlementation ,les plupart des habitations des quartiers riverains de l'aéroport , surtout ceux de Costebelle situés sur le flanc sud dominant les pistes , n'auraient jamais du être construites** . Ce n'est pas la faute de la BAN si elles l'ont été » .

Le PEB était prêt en 2005 , mais des instructions ont été données pour le modifier en y intégrant le chasseur Rafale , qui équipera le Charles de Gaulle .
(NB : le Rafale a la réputation d'être aussi bruyant que le Concorde).

Q : le PEB va-t-il intégrer les mouvements des Hélicos et tenir compte du relief a proximité de la base ,cad Costebelle et le Mont des oiseux ?

R : en principe ,oui .

3.Parc d'hélicoptères et d'avions :

La base utilise de vieilles machines qui vont être peu a peu remplacées par des machines moins bruyantes et nécessitant moins de temps de préparation avant décollage .

(ex : Frelon remplacé par NH90 a partir de 2010) .

La base utilise de vieux avions de liaison type Xingu pour transporter des personnalités militaires à Paris ou à Brest . Les avions mettent 3 heures pour aller à Paris . Par conséquent, ils doivent partir a 4h du matin pour arriver à 7 h .

3.Externaliser les bruits :

La Base le fait déjà :

Les chasseurs supersoniques ont été déplacés a Landivisiau en 1998 (?)

Les manœuvres ASPP (Appontage Sur Pont et Piste) sont interdites a Hyères

La base utilise souvent la piste privée du Castellet pour accueillir des chasseurs bruyants , mais cela a un coût .

La base va développer l'usage des simulateurs de vols (Lynx et autres) ,ce qui va réduire le nombre de vols d'entrainement **(nota:cette mesure avait été explicitement prévue en 2002, elle a mis 4 ans à se réaliser)**.

Des études sont envisagées pour développer une plateforme de manœuvre sur l'île du Levant : cela va couter et il faut tenir compte de l'activité du CEM (Champ de tir de la Méditerranée) .

NB : Le commandant admet que les campagnes de tirs de missiles à partir du Levant sont peu fréquentes .

4.Respect de la Charte :

Le Commandant affirme que la BAN ne fait pas du bruit pour le plaisir .Il regrette les dérives , les couloirs non respectés ,les vols trop bas au dessus des habitations .Il donne le carton rouge a ceux des pilotes qui ne la respecte pas .

Il mentionne cependant les nombreuses exceptions autorisées par la Charte , comme les vols stationnaires , les vols non programmés a l'avance ,les secours .

5.Accueil de gros porteurs : dans le cadre d'exercices NATO ,la base de Hyères est très sollicitée et n'a le choix ni des horaires ni des aéronefs a accueillir .

5. Survoler les marais est dangereux du fait de la présence des oiseaux qui risquent d'entraîner de graves dommages aux moteurs et réacteurs .D'autres part , les associations écologistes ne sont pas d'accord .

6. Délocaliser la Base à Cuers : ce n'est guère possible du fait de la présence de collines dans l'axe de la piste. De plus ,du fait de ses missions , la BAN doit se trouver en bord de mer. Compte tenu du relief, il n'y a pas d'autres endroits disponibles entre Toulon et Nice, la base de Fréjus ayant été fermée.

La base de Nimes-Garon va recevoir des chasseurs supersoniques, pas Hyères .

7. Délocaliser la BAN pour favoriser le tourisme est une question d'ordre politique .
Ne pas oublier que la BAN fait vivre 2000 familles .

Mr Ortéga , représentant M. le Député Giran ,intervient pour annoncer que la BAN invite les Présidents des CIL, Mr le Maire et plusieurs élus à une réunion a la base au cours de laquelle leur sera offert un buffet suivi d'un vol en hélicoptère .

Il n'en faut pas plus pour déclencher un tollé de protestation parmi les participants : une fois de plus la BAN organise une opération de séduction auprès des élus afin de mieux les endormir et d'acheter leur silence .

7. Programme d'action de l'UHCNS :

Le Président annonce la première mesure :

L'envoi d'une lettre au Préfet le 22 nov 2006 ,lui demandant de convoquer au plus vite la **Commission Consultative de l'Environnement et de publier le PEB** à jour , tenant compte de tous les mouvements, civils et militaires, et du relief autour de la Base.

Le Président remercie les participants a cette réunion et invite tous ceux qui le désirent à communiquer à l'UHCNS leurs observations concernant les nuisances sonores dont ils sont victimes .

La séance se termine à 21heures .

Hyeres le 22 nov 2006 , **D. Soucheleau / A.Girard**